

Présents pour la direction : Philippe Corbé, directeur de l'information, Laurent Corteel, directeur des contenus et de l'information du pôle Outre-mer, Pascal Doucet-Bon, président de la commission, Michel Dumoret, directeur de l'information régionale, Pascale Lagorce, coordinatrice numérique réseau, Caroline Pasquet, directrice de la conformité, de l'éthique et de la déontologie

Organisations syndicales : Pour la CGT : Kalathoumi Abdil-Hadi, François Badaire (Siège), Guillaume Le Gouic (PIDF)

Direction de l'information ultramarine

Une fois n'est pas coutume, la commission a démarré par les Outre-mers. La première question vient de Mayotte.

Un match de basketball diffusé en direct sur les réseaux sociaux a été interrompu volontairement au moment où des échauffourées ont éclaté sur le terrain. Le journaliste qui présentait la rencontre s'en est plaint au délégué numérique. Il n'a plus été programmé par la suite.

Il se considère mis à l'écart. Laurent Corteel, explique l'interruption à la fois par le fait qu'une partie du matériel a été endommagée, et par la maîtrise de l'antenne. Il ajoute que les faits ont été relatés par la suite, images à l'appui, dans les JT. La CGT indique que ce n'est pas la première fois que des violences éclatent au cours d'un match, « c'est curieux quand même cette interruption ». Réponse de Pascal Doucet-Bon : « *Vous seriez choqués qu'on filme un meurtre en direct* ». On n'en est pas là quand même ! Il ajoute que « *nous ne sommes pas des auxiliaires de police et lorsqu'un zozo entre sur le terrain à poil, on ne le montre pas* ». Ce qui compte pour la direction dans cette affaire, c'est la maîtrise de l'antenne et le fait que l'incident n'a pas été occulté. Pour les OS, le journaliste n'a pas à être écarté pour avoir critiqué cette décision.

A Mayotte également, un responsable d'édition, candidat à une élection municipale, a été retiré de l'antenne au moment du lancement de la campagne officielle. Que dit la direction en matière d'engagement politique pour les journalistes de FTV ?

La direction de l'éthique et de la conformité (DEC) rappelle qu'à partir de la campagne officielle, il doit se mettre en retrait totalement. En cela, la direction a suivi les recommandations de la CGT en 202 car au départ, elle considérait qu'un encadrant devait se mettre en retrait seulement quand il y avait dans le journal un sujet concernant son mandat électoral.

En Martinique, l'émission « Les dîners de Kelly » fait jaser. La présentatrice Kelly Babo est journaliste à FTV, elle est en congés payés pendant qu'elle participe à cette co-production et elle est en même temps payée par le producteur privé.

Pour la direction, tout est en règle. Elle a fait une demande de collaboration extérieure qui a été acceptée. La CGT souligne cependant que beaucoup de journalistes qui veulent réaliser un documentaire avec des sociétés de production privées sont obligés de prendre un congé sans solde. La direction reconnaît bien qu'il y a des différences de traitement, mais il faut faire avec.

La CGT avait également soulevé la question de la couverture du sommet Africa forward à Nairobi, où un rédacteur de La Réunion et un JRI de Mayotte ont été envoyés, pour mutualiser les moyens. Résultat, les angles particuliers qui auraient pu intéresser le public mahorais n'ont pas été traités.

Pascal Doucet-Bon ne se prononce pas sur cette question qui relève pour lui de l'organisation. Peut-être que si deux journalistes bi-qualifiés avaient été envoyés, la question aurait été résolue. Mais il ne faut pas trop en demander en matière d'organisation ...

Enfin, à Mayotte, un OPV a été envoyé à la place d'un JRI pour couvrir un événement avec un rédacteur. Les journalistes de Mayotte veulent savoir si les textes le permettent.

Pascal Doucet-Bon répond qu'il faut poser la question en CSE. Nous leur répondons à sa place et c'est non : une équipe de tournage comporte au minimum deux journalistes (article 2.2 livre 3 de l'accord d'entreprise).

Direction de l'information régionale

En région, c'est la couverture, par France 3 Occitanie, de la cérémonie en hommage aux victimes assassinées par Mohamed Merah, qui a défrayé la chronique. Cette année, elle se déroulait juste avant les élections municipales. Le candidat LFI François Piquemal était invité et s'y est rendu, comme chaque année. Quelques jours auparavant, un journaliste de la rédaction avait reçu un SMS du président du CRIF local l'invitant à venir avec une caméra « parce qu'il y allait avoir du grabuge ». Le journaliste en question répercute l'information à sa rédaction en chef tout en précisant qu'elle doit rester off. L'encadrement envoie donc une équipe sans lui indiquer qu'une action était prévue par le CRIF, en indiquant seulement qu'il pourrait y avoir des tensions. Sur place, les gens du CRIF sont déjà là avec des panneaux contre la présence du candidat LFI. Mais dans le journal du soir, les débordements sont présentés comme « spontanés », « sans que ce soit organisé ». Quelques jours plus tard, un article web fait état du SMS du CRIF tout en nommant la source. Le journaliste qui avait demandé que cette information reste confidentielle est furieux. Le passage litigieux est finalement supprimé.

Pour la direction (Michel Dumoret et Pascale Lagorce), l'information télé n'a pas été tronquée, et c'est tout juste si elle reconnaît son erreur concernant l'article web. Pour la CGT, il y a deux problèmes déontologiques graves dans cette affaire. D'une part, il y a bien eu désinformation puisque la manifestation a été présentée comme spontanée alors qu'elle ne l'était pas. D'autre part, FTV n'aurait jamais dû divulguer sa source, car ce faisant, elle la met en danger. Il y a un dysfonctionnement dont la direction est responsable car le RCA numérique qui a divulgué le SMS au journaliste web était en repos lorsqu'il a validé l'article.

La CGT voulait également un rappel des règles en matière de voyages de presse, le plus souvent à l'étranger, organisés par une institution, association, collectivité publique ou organisateur d'une manifestation sportive.

Pascal Doucet-Bon a rappelé que les voyages de presse sont en général proscrits. Si c'est le seul moyen d'accéder à un lieu, il peut y avoir des exceptions. Il faut une autorisation préalable de la direction et payer l'intégralité du transport et du logement : « Si on n'a pas les moyens, tant pis ! ».

franceinfo.fr

Début décembre 2025, un journaliste a fait un sujet rappelant l'origine des marchés de Noël. Effectuant correctement son travail, il n'a pas manqué de rappeler que les nazis, s'ils ne les ont pas inventés, ont largement contribué dans les années 30 à les remettre au goût du jour. Tollé au sein de la sphère Bolloré : « franceinfo s'attaque une fois de plus à une de nos chères traditions chrétiennes ». Il n'en faut pas plus pour que le sujet soit retiré du site. La CGT a demandé à la direction de l'information si elle allait s'autocensurer, et du même coup, censurer

ses journalistes, chaque fois qu'un sujet ne plaît pas à l'extrême droite, à l'image qu'elle se fait de la France, de son histoire et de ses traditions.

Pascal Doucet-Bon a botté en touche car ce sujet a été fait par Radio France. Ce n'est pas FTV qui a pris la décision de le publier ni de le dépublier. Philippe Corbé, qui était encore à Radio France à ce moment-là, n'a pas souhaité faire de commentaires.

Direction de l'information

Pour la CGT, le traitement de la garde à vue, début avril, de la députée européenne Rima Hassan par FTV est un fiasco journalistique de l'ampleur de l'affaire Dupont de Ligonès, mais en plus politique. France 2, franceinfo TV, et franceinfo.fr ont relayé toute la soirée du 2 avril et toute la matinée du 3 avril la fausse information selon laquelle « de la drogue de synthèse a été retrouvée dans son sac ». Léa Salamé, dans le journal de 20h, lance le sujet tel quel. Toutes les éditions de franceinfo TV reprennent l'information sans prendre de précautions, à peine un conditionnel de temps en temps. Les bandeaux sont tout aussi affirmatifs : « Rima Hassan, de la drogue découverte dans son sac ». Jusque dans la tranche 11/13 du 3 avril, la spécialiste police justice reprend le communiqué du parquet selon lequel « de la drogue 3MMC a été retrouvée sur Rima Hassan lors de la fouille ». L'article publié le 2 avril à 22h26 sur franceinfo.fr n'est pas en reste, reprenant les mêmes erreurs dans le titre, les intertitres et le corps du texte.

Philippe Corbé fait son mea culpa, mais précise quand même que dans le sujet du 20h, l'information était sourcée, l'origine policière était donnée, ainsi que la version de Rima Hassan. Il reconnaît cependant que le 20h aurait pu revenir sur cette information dans l'édition suivante : « On n'a pas respecté nos propres règles ». Selon lui, ce sont les sources - c'est-à-dire le parquet - qui ont induit FTV en erreur. Concernant l'article de franceinfo.fr, ce n'était qu'une reprise du sujet du 20h. « Il n'y a pas eu de rectificatif et on le regrette », ajoute-t-il. On voit là les limites du « bâtonnage », la réécriture de sujet ou de dépêches faits par d'autres, pratique courante à franceinfo.fr. La CGT et d'autres OS déplorent surtout l'absence d'excuses à l'antenne, alors que la réputation d'une députée a été gravement atteinte. Seule consolation, Emmanuel Bompard n'en voudrait pas à FTV selon Philippe Corbé. On est rassuré !

Léa Salamé, encore dans « l'œil de la CGT ». Le 25 mars 2026, la présentatrice lance un sujet de « L'œil du 20h » sur une conférence de presse de Jean-Luc Mélenchon, dans laquelle les invités sont triés sur le volet. Le sujet met en cause par ailleurs l'impartialité des nouveaux médias dans leurs rapports à LFI. La CGT ne dénonce pas la diffusion de ce sujet, évidemment. En revanche, elle considère que son lancement par Léa Salamé pose un problème de crédibilité, et que son traitement est malhonnête. Léa Salamé est la conjointe de Raphaël Glucksman, candidat encore non déclaré à l'élection présidentielle de 2027. La CGT ne considère pas un(e) conjoint(e) comme un soutien explicite d'un candidat. Nous ne sommes plus à l'époque où les femmes étaient supposées voter et penser comme leur mari. La direction, elle, aurait gardé ce schéma de pensée archaïque si la CGT ne s'y était pas opposé lors des municipales de 2020. En revanche, lorsqu'une journaliste commence à afficher exactement les mêmes opinions que son conjoint, cela pose un problème. C'est ce qui s'est passé avec le lancement du sujet sur les nouveaux médias et Mélenchon. Léa Salamé ne fait pas autre chose que s'aligner sur les positions de Raphaël Glucksman, qui a fait de l'anti-mélenchonisme le thème principal de sa pré-campagne.

Pour Philippe Corbé, il ne s'agissait pas d'un éditorial, mais d'un sujet du 20h. Pour la CGT, la situation va devenir de plus en plus intenable, à mesure que l'on approche de la présidentielle. Par ailleurs, il est assez cocasse de voir Léa Salamé présenter un sujet sur la partialité des nouveaux médias vis-à-vis de Mélenchon, alors que dans le sujet, un passage où l'une des interviewées met en doute la crédibilité de Léa Salamé lorsqu'elle interroge quelqu'un du PS, n'a pas été retenu. L'auto-critique, dans le 20h, a des limites

La présentatrice du 20h, à nouveau sur la sellette à propos de son interview du Ministre russe des Affaires étrangères Sergeï Lavrov. Ce « moment » d'actualité, comme Léa Salamé présente ce genre d'interview, a suscité les critiques d'une bonne part de la presse. On lui a reproché d'offrir une « tribune » à un représentant d'une puissance hostile, et de s'être fait « balader » par un politicien particulièrement retors.

Philippe Corbé rejette ces accusations et assume pleinement cette interview. Pour lui, il ne s'agit nullement d'une tribune. « *Le téléspectateur a pu voir, au cours de cette interview, que la Russie ne respectait pas le droit international. Léa Salamé a rectifié les allégations du ministre russe* », affirme-t-il. Mais il reconnaît que les conditions du duplex avec Moscou étaient difficiles. Lavrov s'était arrangé, en enlevant son oreillette, pour qu'on ne puisse pas l'interrompre. Par ailleurs, des reportages qui complétaient l'interview ont permis de revenir sur ses affirmations mensongères. Le seul regret du directeur de l'information, c'est de ne pas avoir encadré davantage la diffusion à l'antenne, et de ne pas avoir fait venir un spécialiste en plateau, pour contrecarrer les affirmations de ce proche de Poutine. La CGT ne peut qu'abonder dans ce sens et va même plus loin. Léa Salamé, aussi talentueuse soit-elle, ne peut pas affronter seule un homme d'État de cette envergure. Elle aurait dû être accompagnée d'un véritable connaisseur de la Russie. La CGT considère également que les interviews de ce genre de personnage doivent être limitées au strict minimum. Sergeï Lavrov est le représentant d'un État qui est accusé de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Il en va de même pour d'autres criminels de guerre ou représentants d'États criminels, qui sont passés sur nos antennes. Comme le porte-parole de l'armée israélienne Olivier Rafowicz. Leurs interviews devraient être d'une durée réduite et encadrées par des mises en perspectives et des commentaires critiques. Ce qui n'est pas suffisamment le cas sur FTV. Pascal Doucet-Bon défend l'interview en 2015 par David Pujadas du criminel de guerre Bachar el Assad. Si le journaliste a posé les bonnes questions, les téléspectateurs, quant à eux, n'ont entendu pendant 24 minutes que des mensonges, de la propagande et des informations non vérifiables.

En mai dernier, des indiscretions de la presse annonçaient la composition de l'équipe chargée d'interviewer les personnalités politiques dans la future émission « L'Heure de vérité ». Coup tonnerre, il était question de faire venir Eugénie Bastié, une chroniqueuse de CNews et Europe 1, très marquée à l'extrême droite, ainsi que Marc-Olivier Fogiel et Benjamin Duhamel. La CGT a voulu savoir si, pour la direction de l'information, c'était là sa conception du pluralisme, et comment elle justifiait ces choix.

Philippe Corbé a répondu que pour l'instant, l'équipe de « L'Heure de vérité » n'était pas encore composée. Il garantit que l'émission sera pluraliste et annonce d'ores et déjà que Marc Olivier Fogiel n'en fera pas partie. Selon lui, les fuites, sans doute internes à FTV, étaient malintentionnées. La CGT attend avec impatience le casting qui sortira des choix de la direction et espère savoir qui, au sein du nouvel organigramme, décide de ce genre de recrutement : le directeur de l'information Philippe Corbé, le directeur du pôle Actualités Philippe Martinetti, ou le directeur de la Stratégie éditoriale Stéphane Sitbon-Gomez ? Il en va de l'indépendance de l'information à France Télévisions.

La commission est revenue sur le dérapage, à l'antenne de France Info TV, de l'éditorialiste politique Nathalie Saint Cricq à propos d'Eric Ciotti, qu'elle a appelé « alias Benito », alors qu'elle croyait le micro fermé. Cette référence à Benito Mussolini a choqué le candidat UDR, allié du RN, qui n'était pas encore maire de Nice, et contraint la direction de l'information à prendre des sanctions. Nathalie Saint Cricq a été privée d'antenne pendant l'entre-deux tours des municipales et pendant la soirée électorale du second tour. Elle a présenté ses excuses à Éric Ciotti, ce qu'a fait également Philippe Corbé. Sans vouloir prendre la défense de l'éditorialiste, qui n'en est pas à son premier dérapage, la CGT a interrogé le directeur de l'information sur ce deux poids deux mesures par rapport à l'affaire Rima Hassan. Dans un cas, on a une moquerie diffusée par inadvertance, dans l'autre, le matraquage d'une fausse information pendant près de 24h sur tous les supports, et pas une seule excuse, pas un seul rectificatif à l'antenne, et pas un seul coup de fil pour s'excuser de cette atteinte grave à la réputation d'une élue de la République. La CGT a profité de cette question pour demander à Philippe Corbé s'il était satisfait des éditoriaux de Nathalie Saint Cricq. Pas la peine de revenir sur toutes ses bourdes, ses dérapages et partis pris problématiques à l'antenne. Dernier en date, le 16 avril, lorsqu'elle interviewe l'avocat Patrick Klugman, défenseur de la loi Yadan, qu'elle appelle « camarade », et avoue qu'elle « prend un peu parti » en assimilant l'antisionisme à l'antisémitisme.

Philippe Corbé a déclaré qu'il ne répondrait pas à cette question devant cette commission, mais qu'il a des discussions actuellement avec elle.

franceinfo TV

La direction a répondu à une série de questions de la CGT qui mettaient en lumière des dérives graves de l'information sur cette chaîne, et qui tendent à la rapprocher des « médias d'opinion » dont elle prétend se distinguer.

D'abord, le 17 mars, Gilles Bornstein et Jean-Sébastien Ferjou reprennent en cœur l'info diffusée par l'extrême droite, selon laquelle le nouveau maire de Saint Denis Bally Bagayoko aurait prononcé la phrase suivante : « Saint Denis, ville des noirs et du peuple vivant ».

Philippe Corbé explique que le journaliste de FTV ne savait pas qu'elle était mensongère. « Nous aurions dû faire un rectificatif », reconnaît le directeur de l'information. Mais là encore, comme pour Rima Hassan, cela n'a pas été fait. Heureusement, la bonne phrase a été citée quand Bally Bagayoko a été invité et interviewé sur franceinfo.

La CGT a dénoncé également un sous-titre qu'elle juge tendancieux dans l'émission Vrai ou Faux du 9 mai consacrée à l'immigration. Pendant 15 minutes, le débat entre Benoit Hamon et le journaliste du Figaro Alexandre Devecchio a été recouvert par le bandeau « Les immigrés, un boulet pour la France ? ».

Philippe Corbé prétend qu'il s'agissait de débunker cette thèse, que c'est même le principe de cette rubrique. Il n'empêche que cette phrase penche dangereusement du côté des discours hostiles à l'immigration. « Est-ce qu'un bandeau : les Arabes, tous des voleurs ? ça passerait ? », a fait très justement remarquer une journaliste présente lors de cette commission.

Le 28 mars, dans la tranche animée par Patrice Romedenne, alors que trois journalistes libanais ont été tués par une frappe israélienne, France Info affiche le bandeau suivant : « Liban : un journaliste tué affilié au Hezbollah ? ». La CGT demande pourquoi cette information mise en avant par la propagande israélienne se retrouve sur l'antenne de franceinfo.

Pascal Doucet-Bon explique vaguement qu'il s'agissait de montrer la stratégie militaire d'Israël et en profite pour attaquer la CGT à propos du titre de sa question. Nous avons en effet appelé ce sous-titre « la question qui tue ». Si la direction est choquée par nos titres, nous, nous sommes choqués par la question qui apparaît sur le liner. Certes, dans les faits, elle n'est pas basée sur une information fautive. L'un des journalistes tués travaillait effectivement pour la chaîne Al-Manar, affiliée au Hezbollah. Mais les deux autres travaillaient pour la chaîne libanaise Al-Mayadeen et leur véhicule portait clairement la mention « presse ». Poser une telle question est indécent, alors que le simple fait de tuer des journalistes est un crime de guerre.

Quelques jours plus tard, le 4 avril, le même présentateur demande à ses interlocuteurs, à propos de la manifestation contre le racisme organisée à Saint Denis, si « mettre l'antiracisme au cœur du débat public n'est pas un piège ».

Philippe Corbé prétend que la phrase est sortie de son contexte, qu'il s'agissait de parler de tactique politique. La vidéo du replay a été retirée du site de franceinfo TV, comme c'est souvent le cas des émissions problématiques. On espère que ses interlocuteurs lui ont tout simplement répondu que la lutte contre le racisme est inscrite dans la loi. Un rappel qui semble nécessaire...

Le 5 janvier, Gilles Bornstein, à propos de l'enlèvement du président vénézuélien Maduro, demande à un juriste (atterré) s'il ne vaut pas mieux passer outre le droit international, comme l'a fait Trump, si cela permet des élections libres au Venezuela. Même interrogation du chroniqueur à propos des bombardements américains sur les installations nucléaires iraniennes en juin 2025, si le monde devient plus sûr.

Philippe Corbé explique que Gilles Bornstein a posé la question sur la manière dont le droit international était contesté. Il n'en est rien. Il suffit de voir l'attitude du juriste interviewé pour comprendre qu'il y avait bien une prise de position minorant l'importance du droit international dans la manière de poser question.

Le 18 avril, franceinfo fait venir sur son plateau Simon Moos pour commenter l'actualité géopolitique. La CGT apprend à la direction de l'information que cet invité, présenté comme simple « militant pro-Israélien », est en réalité un influenceur d'extrême droite, connu pour ses propos mensongers, racistes et génocidaires. Le 20 février dernier, il qualifiait la population de Gaza « d'animaux », allant plus loin que le chef de l'armée israélienne qui les qualifiait « d'animaux humains ».

Philippe Corbé affirme que l'équipe éditoriale ne connaissait pas cet invité, et que dorénavant, il ne reviendra plus.

Au sujet de Patrick Klugman, invité le 15 avril pour commenter la loi Yadan, présenté comme simple avocat au barreau de Paris, et de Noémie Halioua, invitée le 10 avril pour commenter l'actualité au Proche Orient, présentée comme « essayiste et journaliste », Philippe Corbé reconnaît que l'équipe éditoriale n'a pas été suffisamment précise. En effet, Patrick Klugman n'est pas un simple avocat trouvé sur le bottin du barreau de Paris. Il est un ami de Caroline Yadan, dont il a défendu la loi, notamment pour empêcher de qualifier les crimes de guerre perpétrés à Gaza de génocide, alors que sur France Info, il prétend le contraire. Noémie Halioua, elle, est une ancienne rédactrice en chef de I24 News, chaîne de propagande israélienne régulièrement signalée à l'ARCOM pour ses appels à la haine. Là encore, l'honnêteté et la transparence, pourtant inscrites dans le règlement intérieur, n'ont pas été respectées.

Pour faire bonne mesure, Philippe Corbé a rappelé que franceinfo a été la seule chaîne à diffuser le discours de début de campagne de Jean-Luc Mélenchon à Saint Denis, pendant que toutes les autres étaient branchées sur la marche blanche en hommage à Lyhanna. Les images étaient fournies par l'équipe de campagne du candidat. La CGT a rappelé que ces images ne sont pas neutres. Elles sont tournées par des spécialistes de la propagande politique pour mettre en valeur le candidat. Est-ce que ce sera comme ça pendant toute la campagne ? Pascal Doucet Bon répond que l'on n'a pas le choix. « *Comme pour les images de sport, c'est un rapport de force, mais on peut compenser par nos propres images, avec des équipes sur le terrain* », explique-t-il. Philippe Corbé assure qu'aucun sujet ne sera fait en entier avec des images de parti politique.

Enfin, la direction a évoqué le scandale des sous-titres pour sourds et malentendants, rapporté par le médiateur de l'information. Un téléspectateur l'a alerté qu'un jour, on a pu lire « *J'encule l'Islam* » (« *J'encule l'Iran* » selon Pascal Doucet-Bon, mais ce n'est pas mieux !) sous les paroles d'un intervenant. Ces sous-titres sont générés par une intelligence artificielle. Pascal Doucet-Bon tempère en rappelant qu'à l'époque où le sous-titrage en direct était fait par des humains, qui plus est journalistes, il y avait aussi des erreurs. Certes mais cet usage de l'IA contrevient aux règles déontologiques que la direction a elle-même établies, selon lesquelles aucun contenu journalistique ne doit être généré par une Intelligence artificielle. Même pour les sourds et malentendants !

Faute de temps, la direction n'a pas pu répondre aux questions concernant le 20h. C'est dommage car la CGT voulait savoir comment la direction avait pu laisser passer une chronique, le 11 mai dernier, sur les investissements de Total en Afrique. Le sujet est uniquement traité sous l'angle de la conquête de marchés. Pas un mot sur la plainte déposée contre la compagnie pétrolière pour complicité de crimes de guerres, à la suite d'exactions commises par une milice qu'elle a financée sur un site de production de gaz liquéfié au Mozambique. Pas un mot non plus sur les ravages humains et écologiques provoqués par son projet gazier en Ouganda et en Tanzanie. Les explications de la direction, ce sera pour la prochaine fois. La CGT restera vigilante et lance un appel à tous les salariés pour l'alerter lorsque des dérives de ce genre sont constatées.

Paris, le 12 juin 2026